



Licenciement transactionnel

Par **nathaliea**, le 11/02/2014 à 09:11

bonjour,
je vous expose mon problème;
employée depuis bientôt 16 ans (01/16/14), je souhaite quitter mon emploi. je suis adjointe responsable dans le commerce (non cadre)
je ne veux pas démissionner, mon employeur (grand groupe international) ne veut pas d'un licenciement conventionné
il me propose un licenciement pour faute lourde avec 2 mois d'indemnités de préavis, sans indemnités de licenciement, et une signature de transaction.
qu'en pensez-vous ? ne puis-je pas réclamer autre chose ou est-ce une transaction honnête et valable ?
merci par avance pour vos réponses
nathalie

Par **P.M.**, le 11/02/2014 à 10:09

Bonjour,
Il ne s'agit pas d'un licenciement conventionné mais d'une rupture conventionnelle qui n'est ni une démission ni un licenciement...
Une faute lourde, diable, cela voudrait dire que vous devriez commettre une faute plus grave que grave avec l'intention de nuire à l'entreprise, donc éventuellement en lui causant un dommage ou au moins un préjudice et sans avoir ensuite la garantie que l'employeur vous versera l'indemnité de préavis puisqu'il n'y est pas obligé et qu'une transaction ne se négocie et conclut qu'après la réception de la notification du licenciement...
Ceci me semble être un marché de dupe...

Par **Juriste-social**, le 11/02/2014 à 17:52

BOnjour,

Je suis au regret de vous dire que votre employeur se moque de vous...